

Communiqué du conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Sindipark SA » par la société « Pickalbatros Morocco For Tourism and Investment SA » auprès et au côté de l'actionnaire historique, la société « Sindibad Beach Resort SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : « Pickalbatros Morocco For Tourism & Investment SA » ;
- **L'actionnaire historique** : « Sindibad Beach Resort SA » ;
- **La cible** : « Sindipark SA ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- L'exploitation des parcs de loisirs.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 décembre 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Sindipark SA » par la société « Pickalbatros Morocco For Tourism and Investment SA » à travers l'acquisition de 50 % de son capital social et des droits y afférents, par voie d'augmentation de capital, auprès et au côté de l'actionnaire historique la société « Sindibad Beach Resort SA ».

« Pickalbatros Morocco For Tourism and Investment SA » est une société anonyme de droit Marocain ayant pour activité la détention et l'exploitation des complexes touristiques et hôteliers. Elle est la filiale du groupe Pick Albatros, basé en Égypte qui est spécialisé dans le développement et la gestion d'une large variété d'établissements touristiques situés en Égypte et au Maroc.

« Sindibad Beach Resort SA » est société anonyme de droit Marocain et filiale du groupe « SOMED ». C'est une société active dans l'aménagement, de l'équipement et de l'exploitation du projet résidentiel Sindibad Beach Resort à Casablanca.

« Sindipark SA » est une société anonyme de droit marocain ayant pour objet l'aménagement et l'exploitation du parc de loisirs « Sindibad» à Casablanca.

Fait à Rabat, le 11 décembre 2025.